



**PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE du 25 mai 2023**

Nombre de Conseillers	En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 11
-----------------------	--

L'an deux mille vingt trois, le 25 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

**Etaient présents** : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE, Antoine FOURNIER, Jérémy LEFEBVRE, Claire ALVES, Nicolas VOGEL, Marilisa TEIXEIRA, Yann ROMITI

**Pouvoirs** : Philippe OLLIVON à Hélène MAHAUT, Micheline VOINIER à Thierry LABARTHE

**Secrétaire de séance** : Hélène MAHAUT

**Date de la convocation et de son affichage : 17 mai 2023**

**ORDRE DU JOUR**

- Attribution de subventions aux associations
- Constitution d'une provision pour risques et charges
- Décision budgétaire modificative n°1
- Règlement activités péri et extra scolaires

Propositions d'ajouts à l'ordre du jour :

- Règlement micro crèche Pomme d'Api

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cet ajout à l'ordre du jour.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

NEANT

## Informations

Le procès-verbal des délibérations du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

### 1) Attribution de subventions aux associations DLB 2023 27

**Monsieur le Maire rappelle que les décisions attributives de subventions doivent prévoir des modalités adaptées de suivi permettant de contrôler la bonne utilisation des deniers publics.**

**Le versement d'une subvention est toujours subordonné à la vérification de la réalisation des actions subventionnées antérieurement.**

**La commune a toujours œuvré dans le sens du soutien en faveur du tissu associatif sur la commune dans une logique de réciprocité en faveur des actions locales.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les crédits inscrits au BP 2021,  
Vu le rapport de la commission finances,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

**Après en avoir à la majorité (2 abstentions, 9 voix pour) à l'unanimité**

- Malgré la conjoncture décide de maintenir l'enveloppe budgétaire globale affectée aux associations et **Fixe** les subventions attribuées aux associations et établissements publics pour l'année 2023 selon le détail figurant ci-après, arrêté à la somme totale de 14 400 €.
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces y afférent

Associations	Subvention 2023 Accordée
SPORTS & CULTURE A NEZEL	3 300.00
NEZEL MUSIC	3 500.00
TENNIS CLUB DE NEZEL	900.00
ASS LES COTEAUX DE LA MAULDRE	3 000.00
ASS ATELIER PEINTURE SUR SOIE	200.00
ALEEN	3 500.00
	<b>TOTAL 14 400</b>

## 2) Constitution d'une provision pour risques et charges DLB 2023 28

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

L'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la commune des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision.

Aussi pour les années 2021 à 2022 il est proposé de constituer une provision de 1744.36 euros.

Vu les dispositions du CGCT, notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Vu le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant la partie réglementaire du CGCT relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 1744.31 euros correspondant aux créances prises en charge depuis plus de deux ans et non encore recouvrées au 31 décembre 2022.

Dit que les crédits sont inscrits au BP 2023 du budget de la commune.

## 3) Décision budgétaire modificative n°1 DLB 2023 29

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative suivante :

040/203 RI -4860

041/203 RI + 4860

011/60612 DF + 15000

74/74718 RF + 15000

## 4) Règlement activités péri et extra scolaires DLB 2023 30

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'actualiser le règlement d'activités péri et extrascolaires qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**Vu le projet de règlement annexé à la présente délibération**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le règlement d'activités péri et extra scolaires**

**5) Règlement micro crèche Pomme d'Api  
DLB 2023 31**

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'actualiser le règlement d'activités de la micro crèche Pomme d'Api**

**Vu le projet de règlement annexé à la présente délibération**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le règlement de la micro crèche Pomme d'Api**

**Questions diverses :**

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 22H00.

**Rappel de la liste des délibérations**

- Attribution de subventions aux associations : approuvée
- Constitution d'une provision pour risques et charges : approuvée
- Décision budgétaire modificative n°1 : approuvée
- Règlement activités péri et extra scolaires : approuvée
- Règlement micro crèche Pomme d'Api : approuvée

**Dominique TURPIN**

**Maire de Nézel**



**Le secrétaire de séance**

**Hélène MAHAUT**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE NEZEL**

Nombre de Conseillers	En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 11
-----------------------	--

L'an deux mille vingt trois, le 25 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Étaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE, Antoine FOURNIER, Jérémy LEFEBVRE, Claire ALVES, Nicolas VOGEL, Marilisa TEIXEIRA, Yann ROMITI

Pouvoirs : Philippe OLLIVON à Hélène MAHAUT, Michéline VOINIER à Thierry LABARTHE

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

**Date de la convocation et de son affichage : 17 mai 2023**

<b>Prénom, nom</b>	<b>Emargement ou à défaut raison de l'empêchement</b>
Dominique TURPIN	
Hélène MAHAUT	
Thierry LABARTHE	
Antoine FOURNIER	
Jérémy LEFEBVRE	
Claire ALVES	
Nicolas VOGEL	
Marilisa TEIXEIRA	
Yann ROMITI	

